



Cahier des charges – Procédure sur invitation

Backstopping conjoint pour les phases 3 des Programmes

d'Appui au Plaidoyer des Faîtières des Organisations So-cio-Professionnelles Agricoles (AP-OSP) et d'Appui au Secteur du Développement Economique Rural (PASDER)

Durée : 01.10.2021 à 30.04.2024 au Bénin

La présente procédure se fonde sur la loi fédérale du 21 juin 2019 sur les marchés publics (LMP, RS 172.056.1) et sur l'ordonnance du 12 février 2020 sur les marchés publics (OMP, RS 172.056.11).

18.08.2021

Table des matières

1.	Abréviations	3
2.	Objet du document	4
3.	Objet et contenu du mandat	4
	3.1. Contexte	4
	3.2. Préimplication	5
	3.3. Objectif	6
	3.4. Contenu du mandat	6
	3.5. Quantité estimée pour la mission	9
	3.6. Echancier	12
4.	Critères d'aptitude	12
5.	Critères d'adjudication	12
6.	Structure de l'offre	15
7.	Aspects administratifs	15
	7.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur	15
	7.2. Délai de clôture pour le dépôt des offres et adresse de dépôt des offres.	16
	7.3. Manifestation d'intérêt et réception des documents	16
	7.4. Réponses aux questions	16
	7.5. Mode de procédure	17
	7.6. Soumission à l'accord GATT/OMC ou à un autre accord international	17
	7.7. Examen et rectification des offres	17
	7.8. Communauté de soumissionnaire	17
	7.9. Sous-traitance	17
	7.10. Participation multiple de communautés de soumissionnaires, soumissionnaires uniques et de sous-traitants	17
	7.11. Durée de validité des offres	17
	7.12. Langue des documents	17
	7.13. Langue de la procédure	18
	7.14. Conditions générales	18
	7.14. Conclusion du contrat	18
8.	Autres informations	18
	8.1. Confidentialité	18
	8.2. Clause d'intégrité	18
	8.3. Droits de propriété	18
9.	ANNEXES	19

1. Abréviations

Abréviations	Définition
ACC	Adaptation au changement climatique
ANAF	Association Nationale des Femmes Agricultrices
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
AP-OSP	Programme d'Appui au Plaidoyer des faïtières des Organisations Socio-Professionnelles
ANOPER	Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Bénin
CA	Critères d'Adjudication
CAP	Critères d'Aptitude
CG	Conditions Générales
CHF	Franc Suisse
CNA	Chambre Nationale de l'Agriculture
CV	Curriculum vitae
DDAEP	Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DDC	Direction de Développement et de Coopération
DER	Développement Economique Rural
DFAE	Département Fédéral suisse des Affaires Etrangères
ECO	Capacité économique
EFP	Exploitations Familiales Paysannes
FIN	Capacité financière
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FUPro	Fédération des Unions des Producteurs du Bénin
GATT/OMC	General Agreement on Tariffs and Trade (GATT)/Organisation Mondiale du Commerce
GRC	Gestion des Risques de Catastrophe
LMP	Loi Fédérale sur les Marchés Publics
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
OMP	Ordonnance fédérale sur les marchés publics
ORG	Capacités organisationnelles
OSP	Organisation Socioprofessionnelles Paysannes
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PASDER	Programme d'Appui au Développement du Secteur Rural
PDA	Pôle de Développement Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles
ProDoc	Document de Programme
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
SPOC	personne de contact
SNCA	Stratégie Nationale de Conseil Agricole
SYNPA	Synergie Paysanne
TVA	Taxe sur Valeur Ajoutée

2. Objet du document

Le présent document recense les exigences relatives au mandat concernant le « **Backstopping conjoint pour les phase 3 des Programmes d'Appui au Plaidoyer des Faïtières des Organisations Socio-Professionnelles Agricoles (AP-OSP) et d'Appui au Secteur du Développement Economique Rural (PASDER)** ». Les soumissionnaires peuvent s'y référer pour élaborer les offres. L'adjudication intervient dans le cadre d'une procédure sur invitation, aux termes de l'art. 20 LMP. L'adjudicateur demande au moins trois offres et lance la publication du cahier des charges sur [la plateforme de mandats du DFAE](#). L'adjudication sera attribuée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse.

3. Objet et contenu du mandat

3.1. Contexte

L'économie béninoise dépend étroitement du secteur agricole et du commerce. Le secteur agricole occupe environ 70% de la population active, contribue pour près de 33% au Produit Intérieur Brut (PIB), fournit environ 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat. Compte tenu de son importance, l'agriculture reste la préoccupation de tous les acteurs étatiques et privés. Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole 2017-2025 (PSDSA), marque la volonté de synergie d'actions autour du secteur à travers son cadre institutionnel de mise en œuvre. En effet, le secteur agricole reste confronté à un ensemble de problèmes d'ordre technique et institutionnel. C'est dans ce contexte que le Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 (PAG) accorde une place importante à l'agriculture par des projets de développement pour 13 filières¹ prioritaires.

Pour réaliser ses ambitions, le Gouvernement a initié des réformes dans le secteur et adopté une nouvelle approche de développement par les Pôles de Développement Agricole (PDA). Ainsi, sept pôles ont été créés et administrés par des Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) pour assurer le pilotage et la coordination des projets structurants relatifs aux filières porteuses. Puis douze Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) ont été créés pour jouer les missions régaliennes notamment de contrôle, de régulation, de mise en œuvre de la politique de l'Etat incarnée par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Aussi, il y a eu une opérationnalisation effective du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) qui est un instrument majeur de l'Etat pour faciliter le financement du secteur. Cette réorganisation nécessite des réflexions proactives de la part des Organisations Socioprofessionnelles Paysannes (OSP) pour améliorer leur représentativité et influence au sein du nouveau dispositif institutionnel. Aussi, convient-il de noter que ces réformes appellent la prise en considération des priorités territoriales (création des PDA) et le renforcement des capacités des représentants des Exploitations Familiales et Paysannes (EFP) à mieux interagir dans les cadres de dialogue public privé aux bénéfices des problématiques ressenties à la base (niveau terrain).

L'adoption de la nouvelle Stratégie Nationale de Conseil Agricole (SNCA) et du Plan de Déconcentration et de Décentralisation du MAEP ont été effectifs. Des structures agréées (OSP et prestataires privés) par le MAEP assureront le conseil agricole de qualité aux EFP. Le code pastoral est promulgué par l'Etat en 2019. Cependant des décisions gouvernementales (prises en décembre 2019) ont interdit la transhumance transfrontalière. Le gouvernement a une vision de sédentarisation des éleveurs transhumants afin de mieux gérer la transhumance souvent sources de conflits meurtriers entre agriculteurs et éleveurs transhumants. On note également une évolution de la situation avec un accord signé entre le Niger et le Bénin (février 2020) pour autoriser la transhumance entre les deux pays de façon exceptionnelle. Le nouveau décret portant attributions, organisation et fonctionnement du MAEP, confirme la reconnaissance par le Gouvernement, de l'Agence Nationale de Gestion de la Transhumance et le Fonds d'Appui au Pastoralisme, deux innovations majeures contenues dans le code pastoral. Il faut noter l'existence du sous-groupe technique Elevage et Transhumance pour les discussions entre acteurs sur les questions liées au pastoralisme et à la transhumance.

¹ Maïs, Riz, Manioc, Cultures maraîchères, Coton, Palmier à huile, Igname, Ananas, Anacarde, Viande, Lait, Œufs, Poissons et Crevettes

La fermeture prolongée et unilatéralement imposée de la frontière en commun par le Nigéria depuis août 2019 pose de grands défis à l'économie béninoise. En même temps, elle a accru la conscience de la nécessité de la restructuration d'une économie d'importation et de réexportation à une économie créatrice de richesses par sa propre production et commercialisation. L'Etat béninois a par exemple décidé de mobiliser les investissements pour accroître la production du riz de 250.000 à 1.000.000 de tonne par an. Si la conscience par rapport à la nécessité d'adaptation au changement climatique (ACC) est accrue, les mesures restent insuffisantes et manquent d'une approche holistique avec la prise en compte de la Gestion des Risques de Catastrophe (GRC) ou encore la gestion des ressources naturelles. L'épuisement des sols est devenu un des principaux problèmes dans le secteur agricole. Enfin, la rapidité dont s'est répandu l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest jusqu'aux frontières du Bénin (voir vraisemblablement déjà au-delà) représente un défi majeur au Nord du pays. La création d'opportunités rapides et à l'échelle dans cette zone pour une jeunesse sans perspectives s'impose.

C'est dans ce contexte que le **Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDER)** et le **Programme d'Appui au Plaidoyer des faïtières des Organisations Socio-Professionnelles (AP-OSP)** soutenus par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), sont respectivement mis en œuvre dans la partie septentrionale du Bénin et au plan national depuis le 1^{er} Mai 2020 (phase 3) avec comme objectif principal de contribuer à l'amélioration des conditions de vies en milieu rural au profit des exploitations familiales paysannes. Ces deux programmes s'inscrivent dans le paysage institutionnel du Bénin en évolution tout en maintenant un lien direct avec les organisations socioprofessionnelles paysannes afin de consolider les mécanismes de développement des compétences des acteurs du secteur professionnel, privé et des collectivités locales.

L'élaboration des phases 3 du PASDER et de AP-OSP restent en continuité avec leurs phases précédentes et sont en cohérence avec les politiques nationales (PND, PAG), les politiques agricoles du Bénin en l'occurrence le PSDSA, et les changements institutionnels intervenus dans le secteur agricole. Ces nouvelles réformes appellent la prise en considération des principes tels que le faire-faire comme principe de base à adopter pour s'aligner sur les réformes. D'une part, la mise en œuvre du programme AP-OSP est assurée par les Organisations Socioprofessionnelles (OSP) faïtières à travers des contributions à leurs plans stratégiques et également des appuis ponctuels au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Il s'agit notamment des OSP suivantes : i) la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (PNOPPA), ii) la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO), iii) Synergie Paysanne (SYNPA), iv) l'Association Nationale des Femmes Agricultrices (ANAF), v) l'Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Bénin (ANOPER), vi) les organisations paysannes (OP) des filières riz, mangue et maraîchage et vii) la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA). La PNOPPA est le partenaire contractuel de la coopération suisse sur le programme AP-OSP. D'autre part, la mise en œuvre du PASDER est assurée par le consortium Swisscontact/LARES en collaboration avec les OSP au niveau territorial (4 départements et 27 communes) dans le Borgou, l'Alibori, l'Atacora et la Donga.

Conformément aux rôles et responsabilités des acteurs de mise en œuvre du PASDER3 et de AP-OSP3 décrit dans les Prodoc (annexes 5a et 5b) des deux programmes, un backstopping fournira ponctuellement durant ces phases un regard externe et indépendant à l'attention directe de la DDC, pour lui permettre un meilleur pilotage de ces deux programmes. Ceci participe également au renforcement de la convergence recherchée au niveau de ces programmes. Par ailleurs, il faut noter que le PASDER a bénéficié d'un backstopping sur la phase 2 contrairement au programme AP-OSP sur sa phase 2.

3.2. Préimplémentation

Dans le cadre des programmes PASDER3 et AP-OSP3, des mandataires ont été impliqués dans la formulation des phases 3 des deux programmes et sont donc exclus de l'actuelle procédure. En effet, cette mesure concerne le cabinet Cosinus Conseils et ses consultants ci-dessous cités. Ils sont exclus en tant que soumissionnaires uniques ou sous-traitants et ils n'ont pas le droit de fournir des informations aux organismes soumissionnaires.

- **M. David SOHINTO**, Consultant national pour l'évaluation de la phase 2 du PASDER et AP-OSP, l'élaboration des documents de projet des phases 3 du PASDER et AP-OSP et modérateur de l'atelier de planification pluriannuelle des deux programmes.
- **M. Euloge Vidéglá**, Consultant national pour l'évaluation de la phase 2 du PASDER et AP-OSP et l'élaboration des documents de projet des phases 3 du PASDER et AP-OSP.

- Mme **Agnès Gerold**, consultante internationale pour l'évaluation de la phase 2 du PASDER et AP-OSP et l'élaboration des documents de projet des phases 3 du PASDER et AP-OSP.

Le cabinet ACADE SARL de M. **Dominique Guénat** a été mandataire pour le backstopping sur la phase 2 du PASDER. Il n'a pas été impliqué dans le processus de préparation et donc d'élaboration du document de la phase 3 PASDER. ACADE SARL est autorisé à participer à cette procédure sur invitation et également invitée à présenter des offres selon les conditions et dans les délais définis dans le cahier des charges. L'égalité à l'information est assurée par les documents de programme (ProDoc) du PASDER3 et AP-OSP3 et l'évaluation du PASDER2 et AP-OSP2 joints à ce cahier de charge (cf. annexes 5a, 5b et 6).

Tous les autres soumissionnaires qui remplissent les conditions requises sont invités à présenter une offre.

Le ou la mandataire prend acte du fait qu'il/elle et l'entreprise pour laquelle il/elle travaille sont exclu(e)s, du fait du présent contrat, de la participation à une procédure d'appel d'offres ultérieure – pour l'évaluation des phases 3 du PASDER et AP-OSP.

3.3. Objectif

Le backstopping (du mot anglais "backstop" et signifiant filet de sécurité ou barrière de retenue), dans le domaine des projets ou programmes de développement comprend des activités de conseil, de suivi et d'appui, qui garantissent une certaine continuité du savoir dans une action ou une unité organisationnelle. Pour garantir un regard critique et objectif sur la mise en œuvre, il est important que les mandats de backstopping soient assumés par des consultants extérieurs. Ni un gestionnaire, ni un évaluateur, le backstopper est une instance neutre qui suit le programme durant plusieurs années. Il apporte un regard extérieur, donne des nouvelles idées en utilisant ses connaissances professionnelles du domaine au niveau international, propose des solutions pour adresser les faiblesses et souligne les points forts, sans toutefois s'immiscer dans le déroulement du programme. Il suit certaines questions opérationnelles et conceptuelles bien précises qui ont été définies dès le début, comme par exemple la mise sur pied d'une documentation, la gestion du savoir ou l'échange d'expériences. Son action contribue au maintien d'un "fil rouge" dans le projet ou le programme. Le rôle du backstopper est donc celui d'un interpellateur qui vient échanger avec l'équipe et la questionner sur des points bien particuliers afin d'approfondir les approches et démarches mises en œuvre. Il peut également apporter ses connaissances (personne de ressource) sur des points particuliers intéressant le programme. Il intervient de manière constructive et dans une logique de formation. Il s'agira d'un appui à la réflexion critique et objective sur l'opérationnalité des programmes et donc un accent beaucoup plus sur le management.

Dans le cadre des phases 3 des programmes PASDER et AP-OSP, la DDC au Bénin prévoit un backstopping (01.10.2021 à 30.04.2024) comprenant quatre missions, soit une mission par an entre 2021 et 2024. En effet, Il s'agira pour les backstoppers de faire un suivi technique et stratégique extérieur pour assurer une cohérence, une réflexion critique et des conseils à la DDC sur les phases 3 des programmes PASDER et AP-OSP et accessoirement à leurs partenaires contractuels (Swisscontact/Lares et PNOPPA) de mise en œuvre. Une importance spéciale sera mise sur les réflexions concernant la convergence ou non des deux programmes pour une suite d'intervention de la DDC dans le secteur agricole au Bénin.

3.4. Contenu du mandat

Rôles et responsabilité des consultants :

Il s'agira pour l'équipe de consultants de :

- Apporter des conseils pour le pilotage stratégique et la mise en œuvre globale des phase 3 deux programmes PASDER et AP-OSP ;
- Appuyer la DDC dans le renforcement de l'opérationnalisation des synergies des deux programmes dans le secteur agricole ;
- Apporter des avis techniques sur les documents opérationnels (plans annuels, rapports, notes conceptuelles, etc.) des différentes parties prenantes des deux programmes ;
- Apporter des conseils méthodologiques en vue des processus de revue, d'évaluation et d'enquêtes de bénéficiaires sur les programmes PASDER3 et AP-OSP3 ;

- Apporter des conseils stratégiques et politiques pour une meilleure compréhension des enjeux sectoriels et thématiques des groupes d'intérêts impliqués dans la mise en œuvre des programmes PASDER3 et AP-OSP3 et leur traduction dans le dialogue politique avec le gouvernement béninois et les diverses parties prenantes ;
- Proposer des conseils sur une possibilité concrète de convergence des deux programmes en un programme d'intervention dans le secteur en faisant référence à la stratégie de sortie dans les propositions de crédits (PC).

Ainsi, les backstoppeurs sont responsables pour la bonne gestion des connaissances à l'interne et assureront une continuité au niveau des analyses, appréciation et conseils qu'ils fournissent.

Profil des consultants

Le backstopping doit se faire par une équipe de trois (3) consultant-e-s composée d'un-e expert-e international-e et de 2 expert-e-s nationaux/béninois-e-s (ou régional-e / Afrique de l'Ouest). L'expert-e international-e garantit surtout le rôle de fournir une vue externe tandis que les expert-e-s nationaux/béninois-e-s ou régional-e-s montrent des connaissances du contexte du Bénin et de la région Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, l'équipe de consultants doit avoir la maîtrise de la langue française (expression orale et écrite) et au moins une personne parlant une langue nationale (ex. fon, bariba, dendi, peulh, ...). En d'autres termes, l'équipe de consultants doit pouvoir être en mesure d'établir et de livrer les résultats et les documentations en langue française.

Pour une telle mission, l'équipe de consultants doit globalement disposer :

- D'une expérience avérée (preuves à l'appui) sur les écosystèmes du monde agricole, y compris en dialogue politique ainsi qu'être dotée d'une compréhension forte des réalités politiques (y compris les réformes actuelles) dans le secteur agricole béninois et de la sous-région.
- D'une bonne connaissance du cadre institutionnel du secteur agricole béninois (les acteurs étatiques et non étatiques et leurs rôles, les espaces de dialogue).
- D'un réseau d'acteurs et de compétences avérées pour l'accompagnement et l'apprentissage/renforcement des capacités (avec les nouvelles réformes dans le secteur) des partenaires du programme.
- D'au moins une femme dans l'équipe de travail.

Spécifiquement, les profils suivants sont attendus pour l'équipe de consultants :

1 Expert-e en Suivi, évaluation et accompagnement des programmes/politique nationale, Chef-fe de Mission

- Etre titulaire d'un diplôme de master ou d'ingénieur (BAC+5) en agroéconomie, développement rural ou domaine similaire ;
- Disposer d'au moins 15 ans d'expériences professionnelles avec plusieurs missions en suivi-évaluation et de backstopping.
- Avoir de l'expérience prouvée (au moins 3) dans la mise en place et l'accompagnement (backstopping, suivi-évaluation, appui-conseils) de programmes nationaux ou sous-régionaux d'appui au secteur du développement économique rural.
- Avoir une connaissance approfondie des questions macro-économiques.
- Disposer de compétences et expériences multisectorielles pour mesurer les problématiques concernant les filières et infrastructures agricoles et agro-pastorales, la sécurité alimentaire, le plaidoyer des Organisations Socio-professionnelles Paysannes (OSP) faitières et territoriales, de l'accès au financement par les EFP et les entreprises agricoles, de l'emploi, du genre et du secteur privé.

1 Spécialiste en développement des filières agricoles et en analyse socioéconomique de chaînes de valeurs agricoles

- Etre titulaire d'un diplôme de master ou d'ingénieur (BAC+5) en agronomie, agroéconomie, économie, statistiques, ou domaine similaire
- Disposer d'au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles, dont au moins cinq (05) ans dans les analyses socioéconomiques des chaînes de valeurs agricoles.

- Avoir réalisé ou participé avec succès à trois (03) missions au moins de consultation dans la formulation de projets de développement de chaînes de valeurs et des études pertinentes sur les filières agricoles, zones agro écologiques et organisations professionnelles agricoles au niveau national.
- Avoir une bonne connaissance des politiques et stratégies de développement du secteur agricole au Bénin ainsi que de ses mécanismes de financement.
- Avoir des compétences en matière de développement des services d'appui aux EFP et entreprises et particulièrement celles opérant dans le secteur agricole.

1 Spécialiste en plaidoyer, lobbying et structuration des organisations socio-professionnelles paysannes

- Etre titulaire d'un diplôme de master ou d'ingénieur (BAC+5) en communication, Sociologie, agroéconomie, développement rural ou domaine similaire
- Disposer d'au moins 10 ans d'expériences professionnelles dans l'accompagnement i) des acteurs non étatiques dans les processus de plaidoyer et de formulation d'avis/argumentaires aux pouvoirs publics béninois et ii) des organisations interprofessionnelles au Bénin et en Afrique de l'Ouest.
- Justifier d'au moins trois (03) expériences de renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole béninois sur la conduite de campagnes de plaidoyer et/ou travaux d'animation de cadres de dialogue multi-acteurs au Bénin (justifiées par des attestations de bonne fin).
- Etre doté d'une expérience solide/particulière en matière de dialogue public – privé (services similaires dans l'appui aux organisations privées et non étatiques dans le dialogue public – privé) au Bénin
- Avoir une bonne connaissance du cadre institutionnel du secteur agricole béninois (les acteurs et leurs rôles, les espaces de dialogue).

Méthodologie globale indicative

Le mandat se déroulera selon une méthodologie qui permettra de fournir les résultats attendus à la DDC, à ses partenaires contractuels (Swisscontact/Lares, PNOPPA), mais aussi les OSP faïtières et leurs membres et les acteurs de dialogue politique, tant aux niveaux micro, méso et macro.

- Le backstopping global commencera par une revue documentaire qui permettra à l'équipe de consultants de prendre connaissance et d'analyser l'évolution des programmes depuis leur démarrage en mai 2020, ainsi que les autres programmes² du champs Développement économique Rural (DER) de la DDC au Bénin.
- Des missions de terrain, à Cotonou et dans les zones d'intervention des deux programmes sont à prévoir, avec des rencontres d'acteurs des deux programmes. Les backstoppeurs retenus se chargeront de proposer une méthodologie détaillée permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés. Mais chaque mission annuelle fera l'objet de courts termes de référence qui préciseront l'objectif de la mission qui devra débiter par un cadrage (briefing) et se terminer par une restitution (débriefing) à la DDC, au Bénin.
- La revue à mi-parcours des phases 3 des programmes PASDER et AP-OSP prévue pour 2022 est un moment-fort de bilan sur les deux premières années de mise en œuvre des deux programmes et de réorientations nécessaires. La structure retenue pour le backstopping jouera un rôle dans le processus de revue à mi-parcours avec des contributions sur les cadres méthodologiques et les livrables.
- En plus des missions annuelles de backstopping au Bénin, trois (3) à six (6) jours par an sont attendus pour des services d'analyse et d'appréciation sans lien direct avec des missions terrain. Il s'agit des services demandés par la DDC et fournis au fur et à mesure pour recevoir des apports, appréciations ou analyses sur des documents opérationnels et stratégiques. Ce service sera rendu exclusivement par moyen électronique.

Livrables indicatifs attendus

L'équipe de backstopping fournira à la DDC, suite à chaque mission annuelle au Bénin, un rapport-bilans critiques sur les réflexions conceptuelles et opérationnelles conformément aux objectifs et

² ESPOIR, PDIEM et AFONDS

résultats attendus. Les rapports des backstoppers fourniront des éléments essentiels permettant d'apprécier (i) le degré d'efficacité du cadre organisationnel et de gestion des programmes par les partenaires ; (ii) la qualité et la pertinence des résultats obtenus (ou en cours) en rapport avec l'objectif et les résultats attendus; (iii) les effets perceptibles en termes d'efficacité et de durabilité ; (iv) le positionnement/la stratégie des autres bailleurs ; et (v) les recommandations à prendre en compte pour la prochaine phase en un ou deux programmes ou l'arrêt du financement suisse sur les deux programmes. Les documents finaux, devront être déposés au Bureau de la Coopération suisse sous forme physique et électronique.

3.5. Quantité estimée pour la mission

Le backstopping s'étendra sur 4 ans (01.10.2021-30.04.2024), à raison d'une mission par an. La mission se déroulera chaque année suivant un calendrier consensuel établi de concert avec la DDC et les parties prenantes des deux programmes. En plus des missions annuelles de backstopping au Bénin, trois (3) à cinq (5) jours par an sont attendus pour des services d'analyse et d'appréciation sans lien direct avec des missions terrain. Les dates exactes seront définies au fur et à mesure du mandat en tenant compte des disponibilités des acteurs concernés. Les missions et services demandés sont inscrits dans le tableau ci-dessous à titre indicatif. En fonction de l'évolution des deux programmes, le calendrier et son contenu peuvent être actualisés durant le mandat via les termes de référence spécifiques à chaque mission de backstopping comme notifié plus haut.

Année / période	Service(s) demandé(s)	Objectifs	Méthode (s)	Ressources prévus
01.10.2021 – 31.12.2021	1^{ère} mission backstopping Vue externe, input comme élément primaire d'appréciation	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} vue d'ensembles des deux approches, des partenariats, des stratégies d'intervention des programmes - Comparaison avec d'autres approches éprouvées au niveau local et régional avec des comparaisons sur des cas concrets réussies - Réflexion générale sur l'orientation globale des programmes - Niveau d'application des dispositions prévues dans les plans stratégiques des acteurs à la base des programmes - Réflexions sur l'approche coûts-bénéfices des programmes - Synergies entre les deux programmes et avec les autres programmes DER et 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelle avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux - Rapport final 	3 experts, 3 jours préparation, max. 2 semaines de mission terrain, 5 jours rédaction rapport

		<p>du secteur agricole béninois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique de la DDC 		
2022	<p>2ème mission backstopping</p> <p>Vue externe comme input pour la revue à mi-parcours des deux programmes (dates à définir)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la 1ère mission de backstopping et de ses recommandations - Vue d'ensembles de l'effectivité et l'efficacité des approches et des stratégies d'intervention appliqués sur les phases 3 des deux programmes - Réflexion générale sur l'orientation globale des programmes à mi-parcours. - Bilan comme input pour une réorientation si possible des programmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelle avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux avec les partenaires. - Rapport final 	<p>3 experts, 3 jours de préparation, max. 2 semaines de mission y compris 1 jours restitution/réflexion avec les acteurs, 4 jours revue à mi-parcours, 4 jours rédaction rapport final</p>
	<p>Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des documents - Appréciation / conseils - Orientation sur les synergies à développer 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail Desk - Rapport succinct 	<p>3 experts, maximum 5 jours</p>
2023	<p>3ème mission backstopping</p> <p>Vue externe en vue de l'évaluation externe et en vue de planification d'une phase suivante</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vue d'ensemble des résultats (outcomes, outputs et processus) - Analyse des approches et des stratégies d'intervention - Comparaison avec d'autres approches éprouvées - Réflexion générale sur l'orientation globale du projet - Input pour revue finale - Input et participation dans la planification de la phase suivante, 	<ul style="list-style-type: none"> - Étude des documents - 1 mission terrain, visites-échanges sur terrain - Rencontres individuelle avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux - Participation aux atelier de la planification - Rapport final 	<p>3 experts, 3 jours préparation, max. 2 semaines de mission terrain, 1 jours restitution, 2 jours atelier de planification, 4 jours rédaction rapport</p>

		en tenant compte de la nouvelle stratégie de coopération suisse au Bénin		
	Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique	- Analyse des documents - Appréciation / conseils	- Travail Desk - Rapport succinct	3 experts, maximum 4 jours
2024	4^{ème} mission backstopping Vue externe en vue de la capitalisation des acquis de la phase 2	- Vue d'ensembles de l'effectivité et l'efficience des approches et des stratégies d'intervention appliqués - Réflexion générale sur l'orientation globale des programmes pour la suite des interventions de la DDC - Bilan comme input pour une éventuelle phase suivante des programmes, en se focalisant sur la stratégie de convergence des deux programmes.	- Etude des documents - Visites-échanges sur terrain - Rencontres avec les acteurs / partenaires - Identification des enjeux avec les partenaires - Rapport final de capitalisation	3 experts, 3 jours préparation, max. 2 semaines mission terrain, 1 jours restitution, 2 jours atelier de capitalisation, 4 jours rédaction rapport
	Études des documents opérationnels et/ou stratégiques sur demande spécifique	- Analyse des documents - Appréciation / conseils	- Travail Desk - Rapport succinct	3 experts, maximum 3 jours
Total		-	-	3 experts, 250 hommes-jours*

*Le soumissionnaire fournira une répartition détaillée des nombres de jours entre consultants et par année.

La dernière mission du backstopping n'est pas considérée comme l'évaluation externe ordinaire des programmes, mais comme une capitalisation sommaire des acquis. Il est prévu d'utiliser les appréciations et orientations faites par le backstopping pour la planification de la suite des interventions de la DDC dans le secteur agricole au Bénin.

L'offre financière doit obligatoirement être déposée en FCFA et hors TVA selon le format en annexe 4.a ou 4.b. Il convient de faire figurer les prestations suivantes pour chaque année et de façon globale : honoraires des experts, perdiems, frais de déplacement, frais de coordination ou de gestion de l'équipe, autres frais important tels que assurances, ateliers, charges sociales, douane, etc. Aucune rémunération n'est versée pour la soumission de l'offre.

3.6. Echancier

Date / délai	Activité
18 août 2021	Invitation de minimum 3 soumissionnaires et publication du mandat sur la plateforme de mandats du DFAE avec une annonce additionnelle sur www.cooperation-suisse.admin.ch/benin/ et https://www.facebook.com/CooperationSuisseBenin/
20 août 2021	Expression d'intérêt de soumettre une offre par courriel à bjoern.schranz@eda.admin.ch avec copie à ayouba.yaye@eda.admin.ch et alidou.salihou-mamadou@eda.admin.ch
23 août 2021	Délai pour la transmission des questions par courriel à bjoern.schranz@eda.admin.ch avec copie à ayouba.yaye@eda.admin.ch et alidou.salihou-mamadou@eda.admin.ch
25 août 2021	Délai pour les réponses à tous les soumissionnaires intéressés
8 septembre 2021	Délai de dépôt des offres
Deuxième semaine de septembre 2021	Examen et rectification des offres
Mi septembre 2021	Evaluation des offres soumises
Fin septembre 2021	Adjudication du mandat et information des soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues
Fin septembre 2021	Signature de contrat
1er Octobre 2021	Début du mandat

4. Critères d'aptitude

Les critères d'aptitude énumérés dans l'annexe CAP doivent être intégralement respectés, sans restriction ni modification, et être assortis des moyens de preuve lorsque l'offre est présentée. Dans le cas contraire, il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

La confirmation du respect des critères d'aptitude doit être donnée dans l'« Annexe CAP : Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre ».

Seuls les soumissionnaires et offres qui satisfont toutes les exigences formelles et remplissent les critères d'aptitude sont évalués sur la base des critères d'adjudication. Les autres soumissionnaires et offres sont exclus de la suite de la procédure.

5. Critères d'adjudication

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des critères d'adjudication évalués (CA) ainsi que de leur pondération.

CA	Critères d'adjudication	Pondération
	Proposition technique	75%
CA1	Qualification et expérience de l'équipe proposée)	30%
CA1.1	Qualification de l'équipe proposée pour la mission : <ul style="list-style-type: none"> - Expert-e en Suivi, évaluation et accompagnement des programmes/politique nationale, Chef-fe de Mission - Spécialiste en développement des filières agricoles et en analyse socioéconomique de chaînes de valeurs agricoles - Spécialiste en plaidoyer, lobbying et structuration des organisations socio-professionnelles paysannes 	60%

CA1.2	Expérience avérée (preuves à l'appui) sur les écosystèmes du monde agricole, y compris en dialogue politique ainsi qu'être dotée d'une compréhension forte des réalités politiques (y compris les réformes actuelles) dans le secteur agricole béninois et de la sous-région.	10%
CA1.3	Réseau établi d'acteurs et de compétences avérées pour le backstopping au profit de la DDC et des partenaires des programmes	10%
CA1.4	Qualification du soumissionnaire pour la coordination de la mission : Personne responsable des tâches et responsabilité par rapport à la mission	10%
CA1.5	Présence d'au moins une femme dans l'équipe de travail	10%
CA2	Compréhension du mandat et approche générale	30%
CA2.1	Compréhension générale du mandat et approche proposée pour le mandat	30%
CA2.2	Appréciation et discussion analytique de la stratégie d'intervention et de l'approche pour la réalisation des principales tâches mentionnées dans ce document	40%
CA2.3	Outils proposés pour la mise en œuvre de la mission	10%
CA2.4	Approche proposée pour la collaboration et coordination entre les consultants et dispositions prises pour s'assurer du respect des principes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption	10%
CA2.5	Proposition méthodologique pour la prise en compte du genre dans les activités liées aux programmes	10%
CA3	Démarche et organisation	15%
CA3.1	Dispositif de mise en œuvre : Agenda de mise en œuvre de la mission, Activités proposées pour la mission, Rationalité de l'organisation/structure proposée, cohérence du partage de responsabilités, complémentarité de l'équipe, couverture des aspects d'intervention des deux programmes.	100%
CA4	Proposition financière	25%
CA4.1	<p>Prix total</p> <p>L'offre financière doit obligatoirement être déposée en FCFA et hors TVA au moyen du formulaire de budget figurant l'annexe 4.a ou 4.b.</p> <p>Les prestations suivantes doivent y figurer : honoraires des experts, perdiems, frais de déplacement, frais de coordination ou de gestion de l'équipe, autres frais important tels que assurances, ateliers, charges sociales, douane, etc.</p> <p>Il convient en outre de présenter un budget par année et un budget compilé sur la durée du mandat (01.10.2021 -.30.04.2024).</p> <p>Evaluation du prix :</p> <p>Le montant total (hors TVA) en FCFA sera évalué à l'aide de la formule suivante :</p> $\text{Score} = M \times \left(\frac{P_{\min}}{P} \right)$ <p>P = Prix de l'offre à évaluer P min = Prix de l'offre la plus avantageuse Max. Points = 5</p>	85%
CA4.2	Clarté de la proposition, caractère complet de la structure des coûts, estimation réaliste des coûts, planification financière / structure des coûts : répartition sur différents axes (conseil, études, ateliers, missions ...)	15%
Total		100%

Les critères d'adjudication (CA) seront évalués selon le tableau ci-après :

Note	Niveau de satisfaction et de qualité des critères	
0	Non évaluable	<ul style="list-style-type: none">• Données non pertinentes
1	Très mauvais	<ul style="list-style-type: none">• Données insuffisantes• Qualité des données extrêmement médiocre
2	Mauvais	<ul style="list-style-type: none">• Données sans rapport suffisant avec le programme• Qualité des données médiocre
3	Normal, moyen	<ul style="list-style-type: none">• Données correspondant aux exigences de l'appel d'offres• Qualité des données appropriée
4	Bon	<ul style="list-style-type: none">• Données remplissant bien les exigences• Bonne qualité des données
5	Très bon	<ul style="list-style-type: none">• Données contribuant clairement à la réalisation des objectifs• Excellente qualité des données

6. Structure de l'offre

Afin de pouvoir procéder à l'évaluation rapidement et de manière équitable, le soumissionnaire doit respecter la structure suivante pour présenter son offre.

Chapitre	Description	Nombre max. de pages*	CAP/ CA ³
00	Annexes CAP : Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre	-	CAP1- CAP9
01	Lettre d'accompagnement avec signature(s) et documents justifiant des capacités économiques / financières / organisationnelles	Annexe	CAP1
02	Déclaration «Preuve du respect des conditions de participation»	Annexe	CAP2
03	Formulaire « Informations du soumissionnaire »	Annexe	CAP3
04	Acceptation des conditions générales et du code de conduite	Annexe	CAP4
05	Informations sur le statut juridique	Annexe	CAP5
06	Confirmation écrite des expériences – Références techniques	Annexe	CAP6
07	Confirmation écrite des ressources en personnel	Annexe	CAP7
08	Confirmation écrite de la personne de contact (SPOC)	Annexe	CAP8
09	Documentation vérifiable relative aux connaissances linguistiques	Annexe	CAP 9
Proposition technique			
10	Qualification et expérience de l'équipe proposée	8	CA 1
11	Compréhension du mandat et approche générale	3	CA2
12	Démarche et organisation de mise en œuvre	4	CA3
Proposition financière			
13	Offre financière selon le formulaire budgétaire en annexe 4.a (mandat type B) ou 4.b (mandat local et de Type B) en FCFA (hors TVA). Il convient en outre de présenter un budget par année et un budget compilé sur la durée du mandat (01.10.2021 à 30.04.2024)		CA 4

*Les documents justificatifs devront être mis en annexe.

7. Aspects administratifs

7.1. Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
 Direction du développement et de la coopération DDC
 Bureau de la Coopération suisse au Bénin
 08 B.P. 0123, Cotonou, République du Bénin www.cooperation-suisse.admin.ch/benin
 Email : cotonou@eda.admin.ch

³ Critères d'aptitude (CAP) et critères d'adjudication (CA)

7.2. Délai de clôture pour le dépôt des offres et adresse de dépôt des offres.

L'offre complète doit être envoyée en **langue française** au plus tard le **08 septembre 2021** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-après :

Centrale DDC à Berne

VEUILLEZ NE PAS OUVRIR – OFFRE

Federico Peter

Chargé de programme
Département fédéral des affaires étrangères DFAE
Direction du développement et de la coopération DDC
Division Afrique de l'Ouest
Freiburgstrasse 130, 3003 Berne – Suisse
Bureau N°1640

OU

Bureau de coopération

VEUILLEZ NE PAS OUVRIR - OFFRE

Björn Schranz

Chef suppléant de Coopération
Bureau de Coopération suisse Bénin
08 B.P. 0123, Cotonou, République du Bénin

L'offre doit être présentée en 04 exemplaires.

L'offre doit être présentée dans les langues suivantes : français

OU

Les soumissionnaires envoient leur offre (format pdf) par courrier électronique à bjorn.schranz@eda.admin.ch au plus tard le **08 septembre 2021 à 18:00 (heure de Cotonou)** avec copie à ayouba.yaye@eda.admin.ch et alidou.salihou-mamadou@eda.admin.ch. Les offres reçues en retard ne peuvent pas être prises en considération. Elles seront renvoyées au soumissionnaire.

L'e-mail doit mentionner "Offres pour le Backstopping conjoint des programmes AP-OSP3 et PASDER3" dans la ligne de référence. Et les soumissionnaires doivent confirmer dans le courriel la force obligatoire de l'offre.

La réception des offres soumises par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception par courrier électronique le **09 septembre 2021**.

Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais.

7.3. Manifestation d'intérêt et réception des documents

Les soumissionnaires intéressés peuvent faire acte de candidature jusqu'au **20 août 2021** par courriel aux adresses mails indiqués ci-dessus. Ils reçoivent en retour les documents qui complètent le présent cahier des charges.

7.4. Réponses aux questions

Aucun renseignement n'est délivré individuellement. Les questions éventuelles peuvent être posées jusqu'au **23 août 2021** à l'adresse suivante : bjorn.schranz@eda.admin.ch avec copie à

ayouba.yaye@eda.admin.ch et alidou.salihou-mamadou@eda.admin.ch. Les questions transmises au-delà de cette date ne seront plus traitées. Les réponses sont adressées par courriel à tous les soumissionnaires qui ont fait acte de candidature jusqu'au **25 août 2021**.

7.5. Mode de procédure

Les marchés publics sont passés sur invitation conformément à la loi fédérale sur les marchés publics du 21 juin 2019, OB, SR 172.056.1.

Il n'est pas possible de contester l'adjudication.

7.6. Soumission à l'accord GATT/OMC ou à un autre accord international

Non : il s'agit d'un marché public conformément à l'annexe 5, ch. 1, let. d, LMP. Les décisions relatives à ces marchés ne sont pas sujettes à recours.

7.7. Examen et rectification des offres

L'examen des offres est effectué conformément à l'art. 38 LMP. La rectification des offres intervient uniquement selon les conditions et en fonction de l'art. 39 LMP et sur demande explicite de l'adjudicateur.

7.8. Communauté de soumissionnaire

Les communautés de soumissionnaires sont autorisées. Si le DFAE passe le contrat avec plusieurs prestataires (consortium), toutes les parties doivent le signer et désigner une personne autorisée à représenter le consortium dans ses rapports avec la DDC. Le représentant est expressément autorisé à agir pour le compte des membres du consortium. Les membres du consortium sont conjointement et solidairement responsables. Le soumissionnaire dresse une liste de tous les membres en spécifiant leurs rôles respectifs.

7.9. Sous-traitance

La sous-traitance est admise. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il conserve la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants dans l'annexe 2 « Informations sur le soumissionnaire ». Les sous-traitants sont autorisés à participer à plusieurs offres pour le même mandat.

Le mandataire ne peut conclure un contrat de sous-traitance pour tout ou partie du présent contrat qu'après avoir obtenu l'accord écrit du mandant. Le sous-traitant et son personnel doivent remplir les conditions du présent contrat et de ses annexes. Le mandant n'engage sa responsabilité qu'à l'égard du mandataire. Le mandataire qui sous-traite tout ou partie du présent contrat répond seul des actes du sous-traitant. La prestation caractéristique doit en principe être fournie par le soumissionnaire principal.

7.10. Participation multiple de communautés de soumissionnaires, soumissionnaires uniques et de sous-traitants

Les membres de communautés de soumissionnaires sont autorisés à participer exclusivement à une seule offre. Le soumissionnaire dresse la liste de tous les membres et leurs rôles.

Les soumissionnaires uniques sont autorisés à participer exclusivement à une seule offre.

Les sous-traitants sont autorisés à participer à différentes offres.

7.11. Durée de validité des offres

180 jours à compter du délai de réception des offres.

7.12. Langue des documents

Les documents d'appel d'offres sont disponibles en **Français**.

7.13. Langue de la procédure

La présente procédure est menée en **Français**. Cela signifie que toutes les déclarations faites par le pouvoir adjudicateur doivent être au moins dans cette langue.

7.14. Conditions générales

Les conditions générales (CG) du DFAE pour mandats de services (type A et type B) – version mai 2021 ou les conditions générales (CG) du DFAE pour les mandats locaux – version mai 2021 sont réputées acceptées par le mandataire dès la soumission de son offre.

7.14. Conclusion du contrat

Le contrat est conclu sous réserve de l'approbation des crédits par le DFAE.

8. Autres informations

8.1. Confidentialité

Les parties traitent de manière confidentielle tous les faits et informations liés au contrat qui ne sont pas publics ni accessibles au public. En cas de doute, les faits et informations doivent être traités de manière confidentielle. Les parties s'engagent à prendre toutes les mesures économiques, techniques et organisationnelles que l'on peut raisonnablement attendre d'elles afin que les informations et les faits confidentiels ne soient pas accessibles à des tiers non autorisés et ne parviennent pas à leur connaissance.

Il n'y a pas violation de l'obligation de garder le secret lorsque l'adjudicateur transmet des informations confidentielles au sein de son propre groupe (ou au sein de l'administration fédérale) ou aux tiers auxquels il fait appel. Pour ce qui est du soumissionnaire, il n'y a pas violation de l'obligation de garder le secret lorsque la transmission est nécessaire à l'exécution du contrat ou lorsque des dispositions du contrat sont transmises au sein de son propre groupe.

Sans autorisation écrite de l'adjudicateur, le soumissionnaire ne peut se prévaloir d'une collaboration, en cours ou achevée, avec l'adjudicateur, pas plus qu'il ne peut indiquer l'adjudicateur comme référence.

Les parties imposent l'obligation de garder le secret à leurs collaborateurs, à leurs sous-traitants, à leurs fournisseurs et aux autres tiers auxquels elles font appel.

8.2. Clause d'intégrité

Le soumissionnaire et l'adjudicateur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter de l'argent ou tout autre avantage.

Si le soumissionnaire viole cet engagement, il doit verser une peine conventionnelle à l'adjudicateur. Le montant de cette peine s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à 3000 francs au moins par infraction.

Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe l'annulation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicateur pour juste motif.

Les parties s'informent de tout fait de corruption fondé sur des soupçons raisonnables.

8.3. Droits de propriété

Tous les droits de propriété nés de la réalisation du mandat passent à l'adjudicateur.

9. ANNEXES

N°	Annexes
Annexe CAP	Confirmation des critères d'aptitude et documents à soumettre
1	Formulaire « Preuve du respect des conditions de participation »
2	Formulaire « Informations du soumissionnaire »
3a	Conditions générales (CG) pour les mandats de services du Département fédéral des affaires étrangères DFAE (type A et B) – version mai 2021 OU Conditions générales (CG) du DFAE pour les mandats locaux – version mai 2021
3b	Code de conduite pour les partenaires contractuels du DFAE
4	Formulaire offre financière 4.a Formulaire offre financière Type B - pour les entités juridiques et les personnes indépendant 4.b Formulaire offre financière pour les mandats locaux
5	5.a Document de Programme – phase 3 AP-OSP (2020-2024) 5.b Document de Programme – phase 3 PASDER (2020-2024)
6	Rapport d'évaluation finale des phases 2 AP-OSP et PASDER